

Annexe 62 au règlement du 28 juillet 2003 portant exécution de l'article 22, 11°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994 :

ANNEXE 62.

EXAMEN BUCCAL : SOINS A ENVISAGER

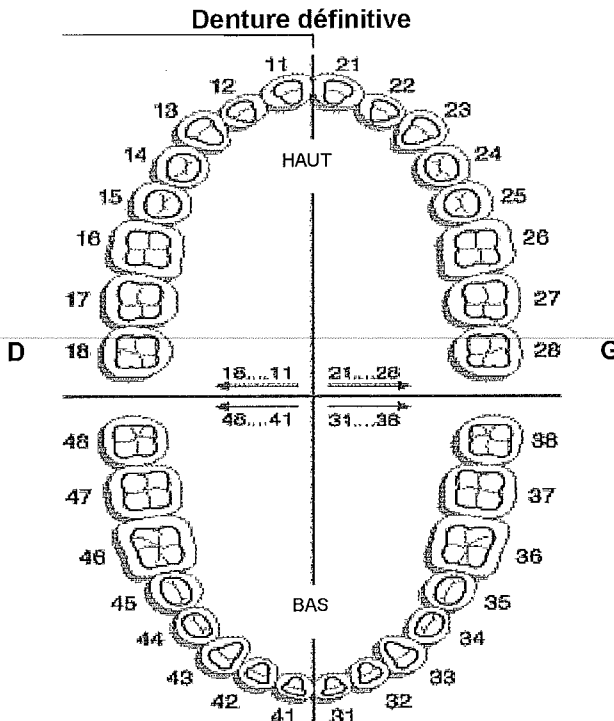
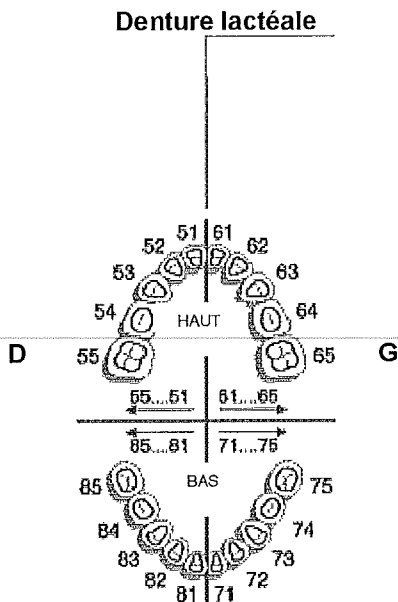
Identification du patient :

NOM :

PRENOM :

Schéma dentaire : Les dents à traiter sont marquées d'une croix sur le schéma sur base d :

- (1) un examen clinique
- un examen clinique et un examen radiologique



SOINS A EFFECTUER : (1)

- obturation (voir schéma)
- orthodontie
- soins des gencives
- détartrage
- autres
- aucun

Commentaires éventuels :

Date :

IDENTIFICATION DU DENTISTE

Prochain rendez-vous le àh

(1) Cochez la case adéquate

LA PREVENTION EST LA BASE D'UNE BOUCHE SAIN*Comportement alimentaire préservant la santé bucco-dentaire :*

- Mangez sain et équilibré
- Évitez de grignoter entre les repas, ménagez vos dents
- Préférez de l'eau pour vous désaltérer
- La plupart des boissons fraîches et des jus de fruits comportent non seulement du sucre (qui favorise les caries) mais aussi de l'acide qui peut dissoudre l'émail dentaire (érosion dentaire).

Bonne hygiène bucco-dentaire :

- Brossez-vous les dents deux fois par jour, au moins 2 minutes
- Brossez-vous les dents avec méthode selon les trois règles d'or (faces intérieures, faces extérieures et enfin les surfaces masticatoires)
- Remplacez votre brosse à dents 4 fois par an

Visites chez le dentiste :

- Consultez un dentiste deux fois par an pour un examen buccal préventif
- Planifiez des visites chez le dentiste dès l'âge de deux ans
- Demandez conseil à votre dentiste

**CONSERVEZ PRECIEUSEMENT CE DOCUMENT, IL REPREND AU RECTO UN AIDE-MEMOIRE DES
EVENTUELS SOINS DENTAIRES QU'IL Y A LIEU D'EFFECTUER.**

Vu pour être annexé au règlement du 29 novembre 2010 modifiant le règlement du 28 juillet 2003 portant exécution de l'article 22, 11°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Fe Fonctionnaire dirigeant,
H. DE RIDDER.

Le Président,
G. PERL.